

## Procès-verbal de la réunion de la Commission des Règlements

Lieu : Lausanne

Dates : 30 juin - 1er Juillet 2017

### Membres présents :

Pascal Tesch, Représentant du Comité exécutif

Stephen Higginson M-H, Président de la Commission

Membres : Medhat El-Bakry, Manuel Belmonte, Abbas Faryabi, Ziad Feriani, Dieter Lammer, Janine Lamon, Pierre Thullberg

Membres excusés : Giuseppe Cafiero, Rusni Abu Hassan

Membres présents à temps partiel : Krisztian Kulcsar, Nathalie Rodriguez

### Ordre du jour

1. Bilan de la situation de restructuration actuelle et réflexion sur la prochaine étape : travailler sur « m » et contacter la Commission SEMI.
2. Discussion sur les propositions de modifications des règlements à présenter au Congrès 2017.
3. Présentation de l'application sur les règles de l'escrime

## 1. Restructuration des règlements

Les nouvelles versions complètes du Règlement technique et des Règles d'organisation restructurés seront disponibles dans les trois langues officielles. Toute la mise en page devra être refaite et le produit fini devra être revérifié. Les versions seront présentées au Comité exécutif puis au Congrès.

## 2. Étude des propositions de 2017 soumises à la Commission des Règlements

### Statuts

#### Modifications des Statuts, propositions de Sam Cheris : Proposition 1

Avis de la Commission des Règlements : Favorable à la proposition. 6 votes pour, 1 contre, 1 abstention.

#### Modifications des Statuts, propositions de la Commission Juridique : Proposition 5

Avis de la Commission des Règlements : Favorable à la formulation ci-dessous

### 7.2.11 Procédure en cas de carton noir

Lorsqu'un carton noir est décerné [lors d'une compétition de la FIE, ou de toute Confédération adhérant au Code Disciplinaire de la FIE](#), il en est fait rapport dans les 10 jours, au président de la FIE, qui

apprécie de l'opportunité de poursuivre, devant le Tribunal disciplinaire, l'infraction qui a justifié un carton noir.

Suivant la gravité de l'infraction commise, il adressera alors le rapport qui en aura été fait par le superviseur de la FIE ou par le Directoire technique au président de la Commission juridique, l'invitant à saisir le Tribunal disciplinaire.

## Règlements

### Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif : Proposition 1

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

### Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif : Proposition 2

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

### Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif : Proposition 3

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

### Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif, Proposition 4

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

### Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif, Proposition 5

Avis de la Commission des Règlements : Favorable à la formulation ci-dessous

## Classement

### o.28

1. Le **classement général** s'obtient de la manière suivante :

- 1er, le gagnant du match pour la première place,
- 2e, le perdant du match pour la première place.

2. Pour les suivants, **quand il n'est pas nécessaire de les départager**, les deux perdants des demi-finales sont classés 3e ex-aequo.

3. **S'il faut les départager**, il y aura match entre les deux perdants des demi-finales pour l'attribution des 3e et 4e places.

~~4. Les suivants sont placés, par tour de tableau, suivant leur classement original pour la composition du tableau.~~

4. Les suivants sont placés, par tour de tableau,

- a) Compétitions **avec un tour de poules** : d'après le classement pour la composition du tableau d'élimination directe après les poules.
- b) Compétitions **sans un tour de poules** : d'après le classement avant la composition du tableau principal et avant le tirage au sort, s'il y a lieu.

**Modifications du Règlement, propositions du Comité exécutif : Proposition 6**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif : Proposition 7**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif : Proposition 8**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable à la formulation ci-dessous

### Désignation du Directoire Technique

#### **o.57**

Le directoire technique est composé de personnes **ayant l'habitude et la compétence d'organiser des compétitions.**

#### **1 Championnats du Monde et Jeux Olympiques**

a) **Aux Jeux Olympiques**, le directoire technique est composé de 6 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays organisateur.

b) **Aux Championnats du Monde**, le directoire technique est composé de 8 membres, de nationalités différentes, dont un représentant du pays organisateur.

c) ~~Le Président du Directoire Technique ainsi que les autres membres sont~~ Le Directoire Technique (président et les autres membres dont un en charge du protocole) est désigné par le Comité Exécutif de la FIE.

**Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif : Proposition 9**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable. La proposition est cohérente avec la pratique actuelle et les dispositions du Cahier des charges. La Commission propose la formulation ci-dessous

#### **o.67**

1. Toute **candidature à l'organisation d'un Championnat du Monde** devra faire l'objet d'une étude sur place par une délégation ad hoc désignée par le Comité Exécutif, sur invitation de la fédération candidate.
2. Le Comité d'organisation, qui percevra la totalité des droits d'engagement des délégations participantes, aura l'obligation **d'inviter à ses frais** (voyage aller-retour par avion classe touriste, hébergement et indemnités journalières) les dirigeants internationaux suivants :
  - a) **Le Président de la F.I.E.** ou son représentant qui préside les Championnats du Monde et doit notamment contrôler le bon fonctionnement du Directoire technique.
  - ~~b) Un Chef du Protocole désigné par le Président de la F.I.E.~~
  - ~~c) Huit Six~~ **Six** membres du **Directoire technique**, dont un du pays organisateur **et un en charge du protocole**, désignés par le Comité exécutif de la F.I.E.
  - ~~d) Trois~~ **deux** membres de la **Commission SEMI**, désignés par le Comité exécutif de la F.I.E.
  - ~~e) Six~~ **Quatre** membres de la **Commission d'Arbitrage** (dont un délégué principal) désignés par le Comité exécutif de la F.I.E.
  - ~~f) Deux~~ **deux** membres de la **Commission médicale** désignés par le Comité exécutif de la F.I.E.
  - ~~g) Les arbitres~~ **Les arbitres** désignés par le Comité Exécutif **sur proposition de la Commission d'Arbitrage selon le Cahier des charges (au maximum 34).**

#### **Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif : Proposition 10**

Avis de la Commission des Règlements : La Commission est favorable à la proposition de clarifier les obligations relatives aux arbitres pour les compétitions satellites. La Commission est également en accord avec la proposition de la Fédération italienne sur le fait que les arbitres seront amenés par les fédérations uniquement aux compétitions satellites. La formulation ci-dessous est donc proposée

#### **Proposition 1**

#### **o.81**

1.
  - a) **Le nombre d'arbitres A ou B** devant accompagner les délégations dans ~~les tournois de catégorie A juniors, les compétitions satellites et les Championnats du Monde vétérans~~ est :
 

1 à 4 tireurs :	pas d'obligation
5 à 9 tireurs :	1 arbitre
10 tireurs et plus :	2 arbitres

## 1 équipe junior : 1 arbitre

Dans ~~les tournois de catégorie A juniors et les compétitions satellites~~, le(s) nom(s) de ou des arbitre(s) doivent être annoncés par l'entremise du site Internet de la FIE, 7 jours avant l'épreuve (à minuit, heure de Lausanne). Ces arbitres doivent avoir une catégorie FIE dans l'arme de la compétition à laquelle ils sont inscrits.

o.81.b) Dans le cas où une fédération nationale n'amène pas les arbitres requis **pour les compétitions satellites**, une amende (cf. article o.86 tableau des pénalités financières et amendes) lui est infligée.

### **Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif : Proposition 11**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

### **Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif : Proposition 12**

Avis de la Commission des Règlements : 5 votes pour, 2 contre et 1 abstention. La Commission pense que cette proposition aurait des effets positifs Favorable au coefficient de qualité tel que présenté originellement par le Comité Exécutif Favorable à la formulation ci-dessous

## Classement officiel individuel de la F.I.E.

### **o.83**

#### 2.

**g)** Pour les épreuves de Coupe du Monde individuelles seniors, à l'exception des compétitions Grand Prix, les points finaux attribués sont calculés sur la base des coefficients suivants :

- coefficient de qualité : mesuré en se basant sur le nombre de tireurs parmi les 32 meilleurs présents à la compétition
- coefficient de force : mesuré en se basant sur le nombre de tireurs participant à la compétition
- coefficient de représentation des pays : mesuré en se basant sur le nombre de pays représentés dans la compétition

Les points obtenus lors d'une épreuve individuelle de la Coupe du monde senior sont multipliés par les coefficients suivants :

<b>Coefficient de qualité</b>	
Position au classement jusqu'à 32	Coefficient multiplicateur
> 25 athlètes	

17-24 athlètes	+0.1
≤16 athlètes	Pas de coefficient multiplicateur

<b>Coefficient de force</b>	
Nombre d'athlètes	Coefficient multiplicateur
>151	+0.2
121 - 150	+0.1
≤120	Pas de coefficient multiplicateur

<b>Coefficient de représentation des pays</b>	
Nombre de pays	Coefficient multiplicateur
≥25	+0.1
≤24	Pas de coefficient multiplicateur

A la fin de chaque compétition, pour le classement, la somme des coefficients de chacun des trois tableaux multipliera le nombre actuel des points dans le classement. Le classement utilisera la somme exacte des points obtenus, même si le chiffre contient des décimales.

**Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif : Proposition 13**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif : Proposition 14**

Avis de la Commission des Règlements : La Commission est favorable à l'unanimité à la proposition telle que modifiée :

**Non-combativité**

**t.87**

**Fleuret et sabre : élimination directe**

4. Lorsque les deux tireurs font preuve de **non-combativité**, l'arbitre donnera immédiatement le commandement de « Halte ! ».

**Non-combativité**

Si un des deux des critères ci-dessous est présent, il y a non-combativité :

1. critère de temps : environ une minute de combat sans touche

2. distance excessive (supérieure à la distance d'un marché-fente) pendant au moins 15 secondes

## 5. Epreuve individuelle

- a) Si lors des deux premières manches, les deux tireurs font preuve de non-combativité au cours d'un match en élimination directe, l'arbitre passera à la manche suivante, sans la minute de repos.
- b) Lorsque les deux tireurs font preuve de non-combativité au cours de la **troisième manche** d'un match en élimination directe, l'arbitre procédera d'office à une dernière minute de combat. Cette dernière minute\*, qui sera tirée entièrement, sera décisive et sera précédée d'un tirage au sort pour déterminer le vainqueur en cas d'égalité de score à la fin de la minute.

## 6. Epreuve par équipes

- a) Lorsque les deux équipes font preuve de **non-combativité** au cours d'une rencontre par équipes, l'arbitre passera au relais suivant.
- b) Lorsque les deux équipes font preuve de non-combativité lors du **dernier relais**, l'arbitre procédera d'office à une dernière minute de combat. Cette dernière minute\*, qui sera tirée entièrement, sera décisive et sera précédée d'un tirage au sort pour déterminer le vainqueur en cas d'égalité de score à la fin de la minute.

## Épée

Cette règle temporaire sera testée dans toutes les compétitions FIE du 1 janvier 2018 jusqu'à la fin des Championnats du Monde Seniors

## 7. Poules

- a) La durée maximale autorisée pour chaque match est de 3 minutes.
- b) Avant le match, l'arbitre effectuera un tirage au sort pour décider qui aura la priorité au début du match.
- c) Si aucune touche n'est marquée pendant 45 secondes dans le match, l'appareil de signalisation se bloque, l'arbitre donne le commandement de "Halte" et accorde une touche au tireur qui a la priorité.
- d) Les tireurs sont remis en garde à la place qu'ils occupaient à l'interruption du combat, le chronomètre affecté à la priorité est remis à zéro, la priorité passe à l'adversaire et le match reprend.
- e) Chaque fois qu'une touche est accordée par l'arbitre, qu'elle soit simple ou double, la priorité change et le chronomètre affecté à la priorité est remis à zéro.
- f) La priorité change également lorsque le score est de 4-4 et qu'un coup double est signalé.

- g) Il n'y a pas de changement de priorité si le temps qui reste à tirer après une touche est inférieur à 45 secondes.
- h) Si, à la fin du temps réglementaire du match, le score est à égalité, la règle o.17.2b s'applique.

## **8. Matches d'élimination directe individuels**

- a) La durée maximale autorisée pour chaque match est de 10 minutes.
- b) Deux pauses d'une minute sont accordées lorsque l'un des tireurs atteint le score de 5 et de 10 touches.
- c) Avant le match, l'arbitre effectuera un tirage au sort pour décider qui aura la priorité au début du match.
- d) Si aucune touche n'est marquée pendant 45 secondes dans le match, l'appareil de signalisation se bloque, l'arbitre donne le commandement de "Halte" et accorde une touche au tireur qui a la priorité
- e) Les tireurs sont remis en garde à la place qu'ils occupaient à l'interruption du combat, le chronomètre affecté à la priorité est remis à zéro, la priorité passe à l'adversaire et le match reprend.
- f) Chaque fois qu'une touche est accordée par l'arbitre, qu'elle soit simple ou double, la priorité change et le chronomètre affecté à la priorité est remis à zéro.
- g) La priorité change également lorsque le score est de 14-14 et qu'un-coup double est signalé.
- h) Il n'y a pas de changement de priorité si le temps qui reste à tirer après une touche est inférieur à 45 secondes.
- i) Si, à la fin du temps réglementaire du match, le score est à égalité, la règle o.24.3 s'applique.

## **9. Rencontres par équipes**

- a) La durée maximale autorisée pour chaque match est de 3 minutes.
- b) Avant la rencontre, l'arbitre effectuera un tirage au sort pour décider qui aura la priorité au début du premier relais. La priorité au début de chaque relais est ensuite alternée à chaque relais subséquent.
- c) Si, pendant un relais, aucune touche n'est marquée pendant au moins 45 secondes, l'appareil de signalisation se bloque, l'arbitre donne le commandement de "Halte" et accorde une touche à l'équipe qui a la priorité.
- d) Les tireurs sont remis en garde à la place qu'ils occupaient à l'interruption du combat, le chronomètre affecté à la priorité est remis à zéro, la priorité change et le relais reprend.



- e) Chaque fois qu'une touche est accordée par l'arbitre, qu'elle soit simple ou double, la priorité change et le chronomètre affecté à la priorité est remis à zéro.
- f) La priorité change également lorsque le score est de 44-44 et qu'un coup double est signalé.
- g) Il n'y a pas de changement de priorité si le temps qui reste à tirer dans un relais après une touche est inférieur à 45 secondes.
- h) Si, à la fin du temps réglementaire du match, le score est à égalité, la règle o.44.9 s'applique.

**Modifications des Règlements, propositions du Comité exécutif : Proposition 15**

**Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions des Membres d'honneur Sam Cheris et Peter Jacobs : Proposition 1**

**Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions des Membres d'honneur Sam Cheris et Peter Jacobs : Proposition 2**

**Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions des Membres d'honneur Sam Cheris et Peter Jacobs : Proposition 3**

**Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions des Membres d'honneur Sam Cheris et Peter Jacobs : Proposition 4**

**Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions des Membres d'honneur Sam Cheris et Peter Jacobs : Proposition 5**

**Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions des Membres d'honneur Sam Cheris et Peter Jacobs : Proposition 6**

**Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions des Membres d'honneur Sam Cheris et Peter Jacobs : Proposition 7**

**Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions des Membres d'honneur Sam Cheris et Peter Jacobs : Proposition 8**

**Avis de la Commission des Règlements : Non favorable à l'unanimité**

**Modifications des Règlements, propositions des Membres d'honneur Sam Cheris et Peter Jacobs : Proposition 9**

**Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission de l'Arbitrage : Proposition 1**

**Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission de l'Arbitrage : Proposition 2**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission de l'Arbitrage : Proposition 3**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable par 6 votes contre et 2 abstentions

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission de l'Arbitrage : Proposition 4**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable par 6 votes contre et 2 abstentions

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission de l'Arbitrage : Proposition 5**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable par 6 votes contre et 2 abstentions

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission de l'Arbitrage : Proposition 6**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable. La Commission est favorable aux modifications proposées par le Comité exécutif.

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission de l'Arbitrage : Proposition 7**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable. La Commission est favorable aux modifications proposées par le Comité exécutif.

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission Juridique : Proposition 1**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission Juridique : Proposition 2**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission Juridique : Proposition 3**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions des Commissions Juridique et Médicale : Proposition 1**

Avis de la Commission des Règlements : La Commission des Règlements s'abstient de toute opinion sur cette question de nature médicale et juridique.

**Modifications des Règlements, propositions des Commissions Juridique et Médicale : Proposition 2**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable à la proposition du Comité exécutif

**Modifications des Règlements, proposition de la Commission Médicale : Proposition 1**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable à une proposition modifiée comme suit

**Traumatisme ou crampe, retrait d'un tireur**

### t.33

1. Pour **traumatisme ou crampe** ou autre incident médical grave survenus au cours du combat et dûment constatés par le délégué de la Commission Médicale ou le médecin de service, un arrêt de **10 5** minutes maximum, décomptées à partir de l'avis du médecin et strictement réservées aux soins ~~du traumatisme ou de la crampe pour lesquels le match a été interrompu~~ pourra être accordé.

Avant ou à l'expiration de cet arrêt de **10 5** minutes, si le médecin constate l'incapacité du tireur à reprendre le match, il décide le retrait de ce tireur dans les épreuves individuelles et/ou son remplacement, si possible, dans les épreuves par équipes (Cf.o.44.11.a/b).

2. Dans **la suite de la même journée** un nouvel arrêt ne pourra être accordé que s'il est consécutif à un traumatisme **ou une crampe** ou un **incident médical grave** autre que le précédent.
3. En cas de **demande d'arrêt injustifiée**, dûment constatée par le Délégué de la Commission Médicale ou le médecin de service, l'arbitre infligera au tireur fautif les sanctions prévues par les articles **t.114, t.117, t.120**.
4. Dans les **épreuves par équipes**, le tireur, jugé par le médecin de service incapable de reprendre un match, pourra néanmoins, après décision de ce même médecin, disputer dans la même journée les rencontres suivantes.

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission des Règlements : Proposition 1**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission des Règlements : Proposition 2**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission des Règlements : Proposition 3**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission des Règlements : Proposition 4**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission des Règlements : Proposition 5**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission des Règlements : Proposition 6**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission des Règlements : Proposition 7**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission des Règlements : Proposition 8**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission des Règlements : Proposition 9**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission des Règlements : Proposition 10**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission des Règlements : Proposition 11**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Commission des Règlements : Proposition 12**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions du Conseil des entraîneurs : Proposition 1**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions du Conseil des entraîneurs : Proposition 2**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable à la modification de la règle sans évaluation.

**Modifications des Règlements, proposition de la Fédération belge d'escrime : Proposition 1**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime : Proposition 1**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable par 3 votes pour, 1 contre et 4 abstentions

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime : Proposition 2**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime : Proposition 3**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime : Proposition 4**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable à la formulation ci-dessous

t.42

3

b. iv. Aux Jeux Olympiques et aux Championnats du Monde Senior, Junior et Cadet, Toute répétition de l'action qui fait l'objet de l'appel doit être montrée sur un écran visible au public.

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime :  
Proposition 5  
Retirée**

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime :  
Proposition 6  
Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime :  
Proposition 7  
Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime :  
Proposition 8  
Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime :  
Proposition 9  
Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime :  
Proposition 10  
Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime :  
Proposition 11  
Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime :  
Proposition 12  
Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime :  
Proposition 13  
Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime :  
Proposition 14  
Avis de la Commission des Règlements : Non favorable**

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération britannique d'escrime :  
Proposition 15  
Avis de la Commission des Règlements : Favorable**

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération iranienne d'escrime :  
Proposition 1**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération iranienne d'escrime : Proposition 2**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération iranienne d'escrime : Proposition 3**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération iranienne d'escrime : Proposition 4**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération iranienne d'escrime : Proposition 5**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération iranienne d'escrime : Proposition 6**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération iranienne d'escrime : Proposition 7**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération iranienne d'escrime : Proposition 8**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération irakienne d'escrime : Proposition 1**

Avis de la Commission des Règlements : Favorable aux addenda suivants au système actuel sans modifier l'attribution actuelle des points.

97ème à 128ème places 0,5 points

129ème à 256ème places 0,25 points

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération israélienne d'escrime : Proposition 1**

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable

**Modifications des Règlements, propositions de la Fédération italienne d'escrime : Proposition 1**

Avis de la Commission des Règlements : La Commission approuve le principe de cette proposition. Toutefois, les frais d'inscription et le nombre d'arbitres désignés pour chaque catégorie doivent être précisés et déterminés par le Congrès. Favorable à l'unanimité à la formulation suivante :

**o.81**

2.

Aux **compétitions de catégorie A seniors, Grand Prix et Coupe du Monde individuelles et par équipes juniors et seniors**, ainsi qu'aux Championnats du monde vétérans, le nombre ~~8~~ **d'arbitres** désignés ~~sont désignés~~ par le Comité Exécutif, sur proposition de la Commission d'arbitrage figure au tableau ci-dessous. ~~et Les délégations n'ont pas à fournir d'arbitres. Les arbitres supplémentaires requis (au moins 5) seront fournis par le comité organisateur.~~

Les organisateurs de toutes les compétitions ont l'obligation de fournir des arbitres de catégorie A ou B supplémentaires selon le nombre de participants, afin d'assurer la qualité de l'arbitrage et que seul des arbitres neutres soient utilisés.

Tous les arbitres sont à la charge de l'organisateur, qui perçoit en contrepartie les droits d'inscriptions.

### Nouveau tableau

Type de compétition	Nombre d'arbitres A ou B désignés par la FIE (un par pays)	Droit d'engagement
Coupe du Monde senior	8	EUR 60 individuel EUR 400 équipe
Grand Prix	14	EUR 100
Coupe du Monde junior	5	EUR 60 individuel EUR 300 équipe
Championnats du Monde Vétérans	30	EUR 90 individuel EUR 185 équipe

#### Modifications des Règlements, propositions de la Fédération suédoise d'escrime : Proposition 1

Avis de la Commission des Règlements : Favorable

#### Modifications des Règlements, propositions de la Fédération suédoise d'escrime : Proposition 2

Avis de la Commission des Règlements : Non favorable. La Commission est favorable à la proposition du Comité exécutif.

### 3. Présentation de l'application sur les règles de l'escrime

**Georgina Usher, CEO de la Fédération britannique d'escrime, a présenté une application sur les règles de l'escrime de la FIE créée par British Fencing pour les tablettes et les téléphones portables.**